



# Contributions reçues en 2015



Le Fonds au profit des victimes souhaite remercier les États et les donateurs privés qui lui ont versé des contributions en 2015. Si les ressources tirées des contributions volontaires ont affiché une baisse relative l'année dernière, plusieurs États parties ont fait d'importants dons. Le Fonds a reçu plus de 8 000 euros de contributeurs particuliers et plus de 2,9 millions d'euros de la part d'États donateurs.

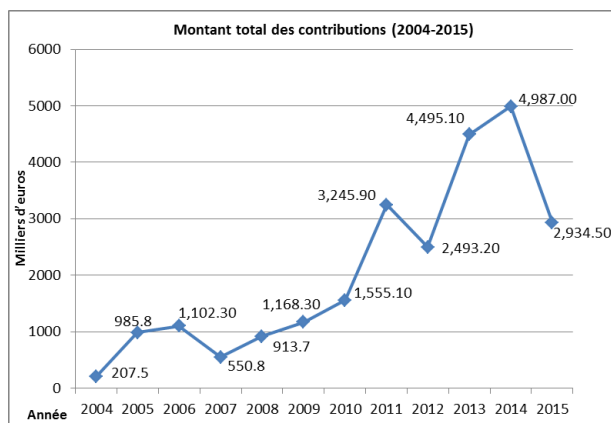
Depuis sa création, le Fonds au profit des victimes a considérablement étoffé son portefeuille de pays donateurs. En 2004, il avait reçu ses premières contributions volontaires de la Finlande, de l'Irlande, de la Jordanie et du Royaume-Uni, dont le montant total s'élevait à 207 500 euros. Fin 2015, 34 pays avaient apporté un soutien financier au Fonds. À ce jour, ces généreux donateurs lui ont versé près de 24,7 millions d'euros. Quelque 7 millions d'euros étaient des contributions à destination spécifique — qui ont été allouées à divers projets prenant en charge des victimes de violences sexuelles et sexistes ainsi que d'anciens enfants soldats — ou des contributions destinées à consolider la réserve du Fonds aux fins de réparations. Des contributions sans affectation particulière, que le Fonds administre à l'aide du « panier commun », ont également été mises à profit pour financer les programmes que le Fonds mène au titre de son mandat d'assistance en République démocratique du Congo (RDC) et dans le nord de l'Ouganda.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, le Fonds disposait de plus de 12,8 millions d'euros et de 61 300 dollars des États-Unis. Il est prévu d'allouer environ 1 million d'euros aux projets actuellement menés en RDC et en Ouganda. Un engagement de dépenses de 600 000 euros a été maintenu pour financer des activités relevant du mandat d'assistance du Fonds en République centrafricaine. Quant à la réserve du Fonds aux fins de réparations, son total est maintenu à 4,8 millions d'euros. Le Conseil de direction du Fonds a prélevé 1 million d'euros sur cette réserve afin de mettre en œuvre les réparations dans l'affaire *Lubanga*. En outre, 600 000 euros serviront à réaliser des évaluations de la situation en vue de mener des programmes d'assistance dans les nouveaux pays de situation. Qui plus est, des crédits à hauteur de 100 000 euros permettront de renforcer les capacités des partenaires d'exécution du Fonds afin qu'ils adoptent une démarche sexospécifique et puissent élaborer et gérer des programmes. Enfin, 200 000 euros ont été affectés à la conception et à la création d'un système d'information de gestion (SIG) destiné à suivre et mesurer les résultats des programmes, conformément au Plan de mesure du rendement. Lors de sa réunion annuelle qui se tiendra en mars 2016, le Conseil de direction se prononcera sur la répartition du budget à allouer aux projets menés en RDC et en Ouganda pour la période 2016-2017.

La Suède a versé plus de 1,27 million d'euros au panier commun, s'acquittant ainsi de son troisième et dernier versement aux termes d'un accord financier de trois ans conclu entre le Fonds et le Gouvernement suédois, représenté par l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (ASDI). Le Fonds remercie vivement la Suède de s'être engagée à verser des contributions sans affectation particulière entre 2012 et 2015, et ce, pour un montant total de 36 000 000 couronnes suédoises (soit près de 4 millions d'euros). Cet apport renforce le solide soutien que l'ASDI témoigne au Fonds en tant qu'institution primordiale qui œuvre aux côtés de la CPI pour prendre en charge les préjudices subis par les victimes des crimes internationaux les plus graves.

Pays	Montant en milliers d'euros	Date de réception en 2015
Andorre	9,9	Décembre
Australie	205,9	Juin
Autriche	10,0	Mai
Bangladesh	4,6	Octobre
Belgique	25,0	Septembre
Espagne	30,0	Juillet
Estonie*	30,0	Décembre
Finlande*	200,0	Décembre
France	750,0	Décembre
Irlande	75,0	Juillet
Japon*	48,0	Décembre
Lettonie	10,0	Novembre
Liechtenstein	9,6	Juin
Luxembourg	20,0	Février
Pays-Bas	175,0	Décembre
Pologne	15,0	Août
République de Corée	45,6	Novembre
Suède	1 272,0	Octobre

**Total** **2 935,5**



La Finlande a effectué son quatrième et dernier versement de 200 000 euros, assorti d'une condition d'utilisation. Le Fonds exprime sa profonde gratitude au Gouvernement finlandais qui, entre 2012 et 2015, a donné 800 000 euros au total pour aider des victimes de violences sexuelles et d'autres formes de violences sexistes, et versé une contribution sans affectation particulière de 485 000 euros. Par ailleurs, le Fonds a reçu des contributions à destination spécifique de la part du Japon (48 000 euros) et de l'Estonie (30 000 euros) afin de financer des projets consacrés aux violences sexuelles et sexistes.

N.B. : Les montants en rouge correspondent à des contributions initialement versées en dollars des États-Unis.

\* Dons spécifiquement destinés aux projets prenant en charge les violences sexuelles et sexistes.

## LE FONDS EN QUELQUES NOMBRES

<b>59 695</b> personnes ont directement bénéficié des projets menés en RDC et en Ouganda entre octobre 2014 et juin 2015	<b>126 703</b> personnes ont indirectement bénéficié des projets menés en RDC et en Ouganda entre octobre 2014 et juin 2015
<b>31</b> partenaires d'exécution au total en RDC et en Ouganda entre 2008 et 2015	<b>34</b> pays donateurs à ce jour
Au total, <b>2,9 millions d'euros</b> ont été versés en 2015 par des États parties	<b>8 000 euros</b> ont été versés en 2015 par des particuliers
<b>4,8 millions d'euros</b> ont été alloués à la réserve aux fins de réparations	<b>1 million d'euros</b> ont été prélevés pour mettre en œuvre l'ordonnance de réparation rendue dans l'affaire <i>Lubanga</i>

En décembre 2015, la France est redevenue l'un des principaux donateurs du Fonds en versant une contribution volontaire de 750 000 euros, ce qui représente son don le plus important à ce jour. Le Fonds a salué l'importance de cette contribution et rappelé que la France avait ardemment défendu la création du Fonds au moment de la préparation du Statut de Rome en 1998 et que Simone Veil avait été la première Présidente du Conseil de direction du Fonds, de 2003 à 2009.

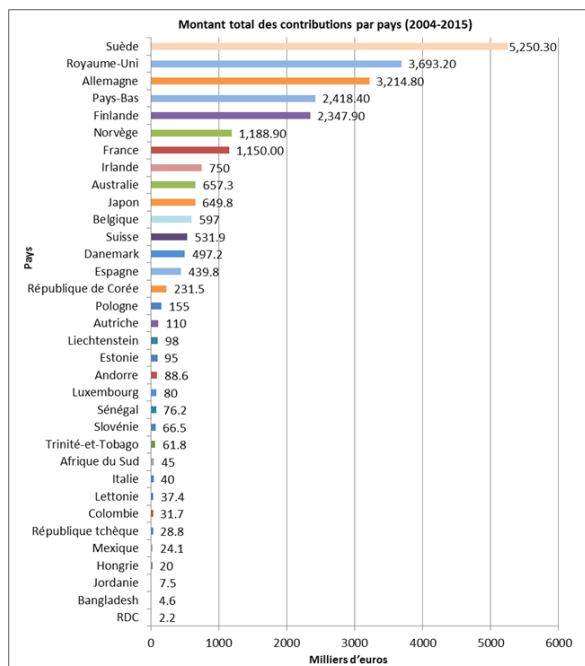
L'Australie a considérablement renforcé son soutien au Fonds en lui faisant des dons sans affectation particulière s'élevant à plus de 206 000 euros, soit presque deux fois plus qu'en 2014. Les Pays-Bas ont aussi versé 175 000 euros au panier commun. Par rapport à l'année dernière, l'Irlande a augmenté de 25 % ses contributions non assorties d'une condition d'utilisation et versé un montant total de 75 000 euros. La République de Corée a continué de soutenir le Fonds en lui donnant 45 600 euros, tout comme l'Espagne (30 000 euros), la Belgique (25 000 euros), le Luxembourg (20 000 euros), la Pologne (15 000 euros), l'Autriche et la Lettonie (10 000 euros chacune), Andorre et le Liechtenstein (près de 10 000 euros chacun). En 2015, le Fonds a également accueilli avec joie la première contribution du Gouvernement du Bangladesh qui a versé presque 5 000 euros au panier commun.

Le Fonds continue d'être extrêmement reconnaissant aux donateurs pour leurs contributions essentielles qui lui permettent d'apporter une réhabilitation physique et psychologique ainsi qu'un soutien matériel aux victimes survivantes, à leur famille et aux communautés affectées. De surcroît, cela fait huit ans que le Fonds accorde des subventions à 31 ONG locales et internationales, situées en RDC et dans le nord de l'Ouganda, pour qu'elles bénéficient d'une assistance technique visant à renforcer leurs capacités. Au cours de la période couverte par le dernier rapport (octobre 2014 à juin 2015), plus de 59 695 bénéficiaires directs et 126 703 bénéficiaires indirects ont reçu une assistance du Fonds par l'intermédiaire de ses partenaires d'exécution en RDC et dans le nord de l'Ouganda.

Vous trouverez ci-après un exemple de réussite parmi d'autres illustrant les bienfaits des activités des groupes d'épargne et de prêts en RDC.

Le Fonds invite les États parties et d'autres bailleurs de fonds à continuer de verser des contributions, et tient à rappeler l'importance des contributions spécifiquement destinées aux victimes de violences sexuelles et sexistes, ainsi que des contributions visant à alimenter sa réserve aux fins de réparations.

Pour plus d'informations sur le Fonds au profit des victimes, veuillez consulter le site [www.trustfundforvictims.org](http://www.trustfundforvictims.org), ou nous contacter à l'adresse [trust.fund@icc-cpi.int](mailto:trust.fund@icc-cpi.int).



### Groupes d'épargne et de prêts

Le modèle des Mutuelles de Solidarité (MUSO) est appliqué par tous les partenaires du Fonds en RDC qui mettent en œuvre des programmes prenant en charge les violences sexuelles et sexistes. Les groupes de MUSO, qui comptent en général 15 à 30 membres, favorisent la sécurité financière en faisant une place de choix à l'épargne, à l'accès aux fonds d'urgence ainsi qu'à l'octroi de prêts destinés à soutenir de petites entreprises. Certains groupes se sont aussi lancés dans des activités collectives génératrices de revenus, comme l'agriculture communautaire. Le modèle des MUSO vise à donner des moyens de subsistance et favorise la réinsertion réussie des victimes dans leur foyer et leur communauté. Les membres ont systématiquement fait savoir que, du fait de leur participation à ces groupes, ils pouvaient plus aisément s'acquitter des frais de scolarité, s'offrir des soins médicaux et de la nourriture, ainsi que répondre aux besoins de base du ménage, éléments indispensables pour jouer un rôle actif et productif dans la société et la communauté.

En plus d'apporter des bénéfices économiques à leurs membres, les groupes de MUSO favorisent aussi un sens de la solidarité et du soutien, et font office de plateforme pour d'autres activités menées dans le cadre des programmes, notamment les dialogues communautaires, les séances d'information sur les questions de santé et la sensibilisation à l'égard d'autres sujets, comme les violences sexuelles et sexistes. Les partenaires d'exécution indiquent fréquemment que les groupes de MUSO aident leurs membres à retrouver un sentiment de dignité et d'estime de soi. En s'impliquant dans des activités génératrices de revenus, les victimes survivantes ont également retrouvé l'espoir et un sentiment d'autonomisation, et elles ont à nouveau voix au chapitre au sein de la communauté.

*« Je me sens proche des autres membres [de la MUSO]. Je partage leurs joies et leurs peines, ils sont ma famille » — Véronique, membre d'une MUSO, Sud-Kivu, RDC*